

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 11 1979



Distr.
GENERALE
A/34/788
7 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Points 12 et 98 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution IV
dont l'adoption est recommandée par
la Deuxième Commission (A/34/635/Add.2, par. 19)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

1. A sa 71ème séance, le 5 décembre 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état d'incidences administratives et financières (A/C.5/34/55) présenté par le Secrétaire général au sujet du projet de résolution IV recommandé par la Deuxième Commission (A/34/635/Add.2, par. 19). La recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présentée oralement par son Président.

2. Les commentaires et observations formulés pendant l'examen de la question par la Commission sont résumés dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/34/SR.71).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans qu'il soit procédé à un vote, d'informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution IV recommandé par la Deuxième Commission (A/34/635/Add.2, par. 19), le Secrétaire général devra être autorisé à engager des dépenses d'un montant maximum de 77 750 dollars, à imputer au chapitre 14 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981. Il sera rendu compte de ces dépenses dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981.